

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

**Projet de Loi qui ouvre au Ministère des Travaux
Publics des Crédits spéciaux à concurrence de
28,605,100 francs.**

(Voir les Nos 169 et 202 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits spéciaux, à concurrence de 28,605,100 francs, sont ouverts au Ministère des Travaux Publics pour pourvoir aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après :

A. — Routes.

§ 1 ^{er} . Raccordement de routes aux chemins de fer	fr. 1,000,000	
§ 2. Construction et reconstruction de ponts appar- tenant à des routes	1,200,000	
		<hr/> 2,200,000

B. — Bâtiments civils.

§ 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères ; transfert du Ministère des Travaux Publics.	fr. 500,000	
§ 4. Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies.	500,000	
§ 5. Reconstruction des bâtiments du Conserva- toire royal de musique à Bruxelles ; construction et ameublement.	450,000	

§ 6. Palais des anciens Princes Evêques de Liège : continuation des travaux d'amélioration et de restauration et acquisition d'objets mobiliers. fr.	100,000	
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire	120,000	
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000	
		<hr/> 1,870,000

C. — *Travaux hydrauliques.*

§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes. fr.	1,000,000	
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut : élargissement de la 2 ^e section.	86,000	
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles : élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	90,000	
§ 12. Sambre canalisée	65,500	
§ 13. Escaut : travaux d'amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	235,000	
§ 14. Lys : travaux d'amélioration.	100,000	
§ 15. Mandel : travaux de canalisation	42,000	
§ 16. Dendre : travaux d'amélioration	100,000	
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque : travaux d'amélioration.	200,000	
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	50,000	
§ 19. Port d'Ostende : établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port	347,600	
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	121,000	
		<hr/> 2,437,100

D. — *Chemin de fer en construction.*

§ 21. Chemin de fer de ceinture de Gand. fr.	515,000	
§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton	687,000	
		<hr/> 1,202,000

E. — *Chemin de fer en exploitation.*

1 ^o Voies et travaux :		
§ 23. Travaux d'extension fr.	7,800,000	
2 ^o Traction et matériel :		
§ 24. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers.	9,500,000	
§ 25. Objets d'approvisionnements.	5,200,000	
		<hr/> 20,500,000

F. — *Postes, télégraphes et marine.*

§ 26. Acquisition et appropriation d'immeubles pour le service des postes. fr.	116,000	
§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	100,000	
§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur.	180,000	
		<hr/>
		396,000
Total. fr.		<hr/>
		28,605,100

ART. 2.

Les crédits mentionnés à l'art. 1^{er} seront couverts soit par les ressources ordinaires, soit par une émission de titres de la dette publique. Ils pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor, sans que l'échéance la plus longue de ces bons puisse excéder cinq ans.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

Bruxelles, le 16 juin 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
PETY DE THOZÉE.*